

Faire de l'Europe un système ferroviaire
durable et sûr, sans frontières.

Appel à candidatures pour un poste d'assistant (assistant financier/administratif) au sein de l'unité «Ressources et soutien»

Agent temporaire 2(f) (AST3) - en vue de la constitution d'une liste de réserve - ERA/AST/2023/001

I - DESCRIPTION DU POSTE

Le titulaire du poste travaillera au sein de l'unité «Ressources et soutien», sous la responsabilité du chef de l'équipe ITFM, et apportera un soutien financier/administratif/organisationnel général utile au fonctionnement quotidien de l'Agence pour les aspects liés aux TIC et à la gestion des installations/services logistiques.

Principales tâches et responsabilités:

- › traiter les transactions financières en tant qu'agent de saisie des données et/ou agent initiateur dans le respect des règles et réglementations applicables:
 - o engagements financiers (par exemple, réserves de fonds ou bons de commande);
 - o engagements juridiques (par exemple, contrats spécifiques ou bons de commande);
 - o paiements (par exemple, directives de paiement ou paiements de régularisation);
 - o ordres de recouvrement.
- › assurer le suivi et contribuer au contrôle des lignes budgétaires;
- › suivre l'exécution des contrats et la consommation des contrats-cadres;
- › fournir le soutien administratif requis par le chef de l'équipe ITFM/de l'unité «Ressources et soutien».

II - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La procédure de sélection est ouverte aux candidats remplissant tous les critères d'admissibilité suivants à la date limite de dépôt des candidatures:

1. Exigences générales:

- › être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne¹ ou de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège);
- › jouir de tous ses droits civiques;

¹ Les États membres de l'Union européenne sont les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie.

- › avoir rempli toutes ses obligations au titre de la législation nationale en matière de service militaire²;
- › offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées³;
- › être physiquement apte à accomplir les tâches inhérentes au poste⁴;
- › posséder une excellente connaissance d'une langue officielle⁵ de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle⁶ de l'Union au niveau nécessaire à l'exécution des fonctions liées à ce poste;
- › ne pas avoir atteint l'âge de la mise à la retraite automatique des membres du personnel de l'Union européenne, c'est-à-dire, actuellement, le dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans⁷.

2. Qualifications minimales:

- › posséder un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme;
OU
- › posséder un niveau d'enseignement secondaire sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur, et une expérience professionnelle appropriée d'au moins six ans.

Seules les qualifications délivrées par les autorités des États membres de l'UE ou de l'EEE (Espace économique européen) et les qualifications reconnues équivalentes par les autorités compétentes des États membres de l'UE ou de l'EEE seront prises en considération.

III - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats qui satisfont aux critères d'admissibilité énoncés ci-dessus seront évalués et notés au regard des **critères de sélection**. Les candidats qui ne satisfont pas à un ou plusieurs critères de sélection ne seront pas immédiatement exclus de la sélection.

Critères de sélection appliqués pour évaluer les candidatures:

- › expérience professionnelle avérée d'au moins trois ans dans le domaine de l'initiation d'opérations d'engagement;
- › expérience professionnelle avérée d'au moins trois ans dans le domaine de l'initiation d'opérations de paiement;
- › expérience professionnelle avérée d'au moins trois ans dans le domaine de la passation de marchés et de la gestion de contrats;
- › connaissance de la langue anglaise requise⁸ (niveau B2 au minimum dans les trois domaines);
- › connaissance de la langue française requise⁹ (niveau B2 au minimum dans les trois domaines);

² Le cas échéant

³ Avant toute nomination, le candidat retenu devra fournir un extrait de casier judiciaire confirmant l'absence de condamnation pénale

⁴ Avant toute nomination, le candidat retenu passera une visite médicale dans un centre désigné par l'Agence afin de confirmer que les conditions de l'article 13 du régime applicable aux autres agents (RAA) de l'UE sont remplies

⁵ Votre langue maternelle ou une autre langue officielle de l'UE dont vous possédez une très bonne connaissance correspondant au niveau C1, tel que défini dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) <http://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

⁶ Connaissance de votre deuxième langue officielle de l'Union correspondant au moins au niveau B2, tel que défini dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

⁷ Voir l'article 52, point a), du statut des fonctionnaires, applicable par analogie aux agents temporaires, article 47 du RAA

⁸ Étant donné que la langue de travail de l'Agence est l'anglais, un niveau B2 (dans les trois domaines; parler, écrire et comprendre) au minimum est requis dans cette langue

⁹ Le français étant une langue de communication pertinente avec les acteurs internes et externes dans le domaine financier, un niveau B2 (dans les trois domaines; parler, écrire et comprendre) au minimum est requis dans cette langue

- › une expérience de l'utilisation des outils de gestion financière de l'UE est considérée comme un atout.

Les qualifications scolaires/académiques et l'expérience professionnelle doivent être décrites de manière aussi précise que possible dans le formulaire de candidature de l'AFE.

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 60 % du total des points attribués pour les critères de sélection seront pris en considération et invités à un entretien et à une épreuve écrite.

IV – ENTRETIEN ET ÉPREUVE ÉCRITE

Les candidats sélectionnés pour la phase de tests, qui se compose d'un entretien structuré et d'une épreuve écrite, seront évalués et notés selon les critères suivants:

1. Pour l'entretien:

Compétences non techniques (évaluées uniquement lors de l'entretien):

- › motivation;
- › compétences en communication;
- › capacité à fournir un travail précis sous pression et dans des délais serrés, à organiser la charge de travail et à hiérarchiser les tâches;
- › aptitude à collaborer.

Compétences techniques:

- › capacité à communiquer en anglais (niveau B2 au minimum) et en français (niveau B2 au minimum);
- › connaissance du règlement financier de l'UE et de ses modalités d'application.

2. Pour l'épreuve écrite:

- › capacités d'analyse et de résolution de problèmes;
- › compétences en matière d'établissement de rapports;
- › capacité à communiquer par écrit en anglais (niveau B2 au minimum).

Les notes des entretiens et de l'épreuve écrite seront établies comme suit:

- › Note totale pour l'entretien: **60 points** Note minimale requise: **42 points (70 % de**
- › Note totale pour l'épreuve écrite: **40 points** **60 points)** Note minimale requise: **28 points (70 % de**
40 points)

L'épreuve écrite de tout candidat qui n'aura pas obtenu la note minimale requise lors de l'entretien ne sera pas évaluée.

Afin d'évaluer si vous possédez les connaissances requises en langue française, veuillez noter qu'une question sera posée dans cette langue lors de l'entretien. Les candidats doivent répondre en français.

Pour les locuteurs anglophones natifs, votre capacité à communiquer dans votre deuxième langue de l'UE sera évaluée lors de l'entretien. Cela faisant partie des conditions générales énoncées ci-dessus, tout manquement à l'obligation de prouver le niveau satisfaisant de votre deuxième langue de l'Union européenne entraînerait votre exclusion de la sélection.

IV – RÉSUMÉ	
L'Agence: Cliquez ici pour accéder à la description de l'Agence et de ses entités dans les différentes langues de l'UE	
Date de publication: 17/05/2023	Date limite de dépôt des candidatures: 15/06/2023 (23 h 59 HEC, heure de Valenciennes)
Type de contrat: agent temporaire 2(f) Groupe de fonctions et grade: AST3	Lieu d'affectation: Valenciennes, France
Durée du contrat: 4 ans, renouvelable pour une période déterminée de 2 ans au maximum. S'il est renouvelé une deuxième fois, le contrat devient un contrat à durée indéterminée	Salaire mensuel de base: 4 188,45 EUR au premier échelon avec un coefficient correcteur de 16,8 % (à compter du 01/07/2022) augmenté d'allocations spécifiques, le cas échéant
Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique exclusivement à l'adresse suivante: jobs@era.europa.eu d'ici au 15/06/2023 (23 h 59 HEC, heure de Valenciennes) au plus tard	Liste de réserve: les 10 premiers candidats (nombre indicatif) seront inscrits sur la liste de réserve, qui est valable jusqu'au: 15/06/2025 avec possibilité de prorogation
Procédure de candidature: cliquez ici	Procédure de sélection: cliquez ici
Procédures de recours et de réclamation: cliquez ici	Protection des données: cliquez sur le lien Protection des données Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (europa.eu) et faites défiler vers le bas jusqu'à la rubrique «Selection and engagement of the Agency Staff (TA, CA, SNE and trainees)» [Sélection et recrutement du personnel de l'Agence (AT, AC, END et stagiaires)]